

Délibération n°D20250026

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Christian BORDENAVE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TROIS AVRIL, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 21, 22, 21, 20, 19 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 27/03/2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER (2), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE (3), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (4), Catherine TAVEAU.

| | | | |
|--------------------------|--------------------------|----------------------|------------------------|
| ABSENTS EXCUSÉS : | Laurence ROUAN | a donné délégation à | Jonathan PRIOLEAUD |
| | Charles MARBOT | a donné délégation à | Joël KERDRAON |
| | Christophe DAVID-BORDIER | a donné délégation à | Christian BORDENAVE |
| | Joaquina WEINBERG | a donné délégation à | Josie BAYLE |
| | Marc LETURGIE | a donné délégation à | Marie-Claude ANDRIEUX, |
| | Jean-Pierre CAZES | a donné délégation à | Eric PROLA |
| | Corinne GONDONNEAU | a donné délégation à | Gérald TRAPY |
| | Jean-Claude REY | a donné délégation à | Alain BANQUET |
| | Hélène LEHMANN | a donné délégation à | Marion SOK CHAMBERON |
| | Jacqueline SIMONNET | a donné délégation à | Fatiha BANCAL |
| | Christine FRANÇOIS | a donné délégation à | Fabien RUET |
| | Julie TEJERIZO | a donné délégation à | Catherine TAVEAU |

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée à la présentation n° 1 « Délégation maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la place de la République et ses abords ».

(2) Départ à la présentation n° 11 « Trésorerie – Avance au budget CCAS ».

(3) Départ à la présentation n° 9 « Attribution des subventions aux associations – Année 2025 ».

(4) Départ à la présentation n° 6 « Approbation du compte financier unique – Exercice 2024 ».

RÉVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

VU la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

VU les arrêtés d'application aux corps de la Fonction Publique d'État ;

VU le Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 qui procède à l'actualisation des tableaux d'équivalence entre les corps de l'Etat et les cadres d'emplois territoriaux pour la définition des régimes indemnitaires servis aux agents territoriaux ;

VU la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2003 modifiée fixant les régimes indemnitaires des agents de la Ville de Bergerac ;

VU la délibération n° D20190114 du conseil municipal du 18 novembre 2019 instituant le nouveau RIFSEEP ;

VU la délibération n° D20200113 du conseil municipal du 10 décembre 2020 pour mise à jour de la délibération initiale ;

VU les avis favorables du Comité Technique du 9 octobre 2019 et du Comité Social Territorial du 11 mars 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 24 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la révision nécessaire du tableau du RIFSEEP catégorie A compte tenu de la filière et du cadre d'emploi du nouveau DGS ;

CONSIDÉRANT le dialogue social mené avec les organisations syndicales et ayant abouti à une proposition de revalorisation du CIA à 350 € brut maximum par an et par agent selon des critères d'attribution indiqués dans le compte-rendu d'entretien professionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées au RIFSEEP visant, pour la part IFSE, à considérer la filière et le cadre d'emploi du nouveau DGS tels que figurant dans la nouvelle classification de catégorie A annexée à la présente délibération et pour la part CIA, à la revaloriser pour atteindre 350 € brut maximum par agent et par an attribué selon les critères figurant dans le compte-rendu d'entretien professionnel de l'année N-1 versée chaque année au mois de mai de l'année N. La première mise en application interviendra au mois de mai 2025 pour le compte-rendu des entretiens professionnels de l'année 2024.
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer les arrêtés correspondants et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté par 31 Voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER (pouvoir), Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZE (pouvoir), Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (pouvoir), Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANÇOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 03/04/2025.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 8 AVR. 2025
et de l'affichage en date du - 8 AVR. 2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Christian BORDENAVE

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD